

Département de la Loire
Commune de Saint-Denis-sur-Coise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 1 pouvoir

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : Daniel BONNIER, Jean-Louis CASSE, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Nadine PICOT, Monique JACOUD, Georges FAURE

Absent excusé : René CROZIER (pouvoir à Georges FAURE),

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Bernadette CHARRETIER

D/2025-04-4

Objet : Budget Lotissement du Soleil Couchant - Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	part affecté à l'investissement exercice 2024	résultat de l'exercice 2024	résultat de clôture 2024
investissement	0.00	0.00	35 217.70	35 217.70
fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	35 217.70	35 217.70

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20250410-D2025-04-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Le conseil municipal est invité à approuver le Compte Financier Unique 2024 concernant le **budget communal**

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote

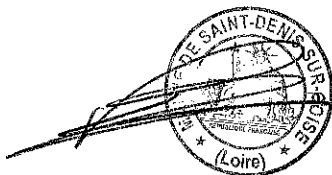
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention

— **Approuve** le Compte Financier Unique 2024 du **budget communal**

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance
Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Daniel BONNIER

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Publié le : 14 AVR. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20250410-D2025-04-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025